

Image not found or type unknown



Création entreprise

Par **Tchutchuco**, le **15/01/2022 à 08:55**

Bonjour, je suis actuellement salarié dans une société de services. Est-ce que je peux créer une micro entreprise et reprendre un des clients de mon ancien patron? Merci beaucoup !

Par **morobar**, le **15/01/2022 à 10:54**

Bonjour, Concurrence déloyale ==> dommages et intérêts à prévoir si l'ancien employé est un peu pugnace.